

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

**BUDGET PRIMITIF 2020**  
**PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES**

*En application de l'article L.2313-1 du CGCT*

**1 – Eléments de contexte :**

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 2 004 habitants (INSEE). La barre symbolique des 2 000 habitants a été franchie en 2014.

La commune se caractérise également par son étendue géographique puisqu'elle couvre une superficie de 3 520 hectares.

Son Conseil Municipal, élu en février 2018, est composé de 19 Conseillers Municipaux.

Le Maire, Mme Elisabeth LEBON, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 Conseillers Municipaux.

**2 – Présentation du budget :**

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 2 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, charcuterie et supérette),

*Montant 2020 du budget : 39 628 € pour le fonctionnement et 43 296 € pour l'investissement.*

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

*Montant 2020 du budget : 117 731 € pour le fonctionnement et 113 936,81 € pour l'investissement.*

b) Les priorités 2020 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- effacement des réseaux rue de l'Octroi (238 120 €),
- travaux de voirie de la rue de l'Octroi (220 175 €),
- programme annuel d'entretien de la voirie communale (138 000 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement (750 920 €),
- FCTVA (72 000 €),
- subventions (16 200 €).

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, il ne sera pas nécessaire de réaliser un emprunt sur cet exercice ce qui va permettre de diminuer significativement la dette par habitant (cf. point e).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Virement à la section d'investissement : 750 920 €,
- Charges de personnel et frais assimilés : 620 340 € (610 340 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Charges à caractère général : 400 000 €,
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, SDIS ...) : 191 125 €.

- ↳ Les principales recettes attendues :
- impôts et taxes : 773 000 €,
  - Dotations, subventions et participations : 729 455 €,
  - Produits des services : 115 200 €.

d) Montants du budget :

Montant 2020 du budget principal:  
2 072 315,00 € pour le fonctionnement et 1 091 120,00 € pour l'investissement.

Montant 2020 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :  
2 229 674 € pour le fonctionnement et 1 248 352,81 € pour l'investissement.

**3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2019 :**

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2018 et le CA 2019 : - 3,21 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2018 et le CA 2019 : - 0,81 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 50,97 %

d) capacité d'autofinancement : 488 741 €

*Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).*

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2019 ⇒ 1 550 735 € soit 770 € / habitant.

**Encours de la dette au 31.12.2020** ⇒ 1 429 087 € soit **713 € / habitant** (estimation)

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2019 (e / d) : 3,17 années

*Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.*

**4 – Fiscalité (données non disponibles) :**

Niveau des taux d'imposition :

Taxe d'habitation : ..... %

Taxe foncière (bâti) : ..... %

Taxe foncière (non bâti) : ..... %

Produit attendu pour l'année 2020 : ... .. € (*hors allocations compensatrices*)

**5 – Effectifs de la collectivité :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune emploie :

16 agents titulaires (14,97 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 1 cat. B / 14 cat. C),  
4 agents contractuels dont 1 contrat aidé (CAE).

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 4 mars 2020,  
Le Maire, Mme Elisabeth LEBON